

Vigne

Avertissement N° 13 – 30 juillet 2015

- Annonce.
- À l'agenda.
- Filets et autres protections.
- Degrés-jours et développement.
- Liens vers des informations déjà traitées.
- Maladies observées et actions de prévention.
- Analyses foliaires et pétiolaires.
- En cas de grêle.
- Phytotoxicité et coups de soleil.
- Insectes : tordeuse de la vigne.

ANNONCE

Comme le mûrissement des raisins progresse lentement, cela nécessite plus de temps et davantage d'accumulation de degrés-jours pour passer d'un stade de développement à un autre. Pour cette raison et parce que toutes les maladies et tous les insectes pouvant être présents dans les vignobles le sont actuellement, cet avertissement couvrira une période de trois semaines, à moins d'événements particuliers. Par contre, les conseillers demeurent sur le terrain et leurs observations nous sont rapportées hebdomadairement.

À L'AGENDA

Un sol en santé est un sol productif! La [Caravane Santé des sols](#) s'arrêtera à l'Île d'Orléans **le vendredi 28 août**. L'activité se déroulera pour la première fois dans un vignoble. Venez rencontrer des spécialistes du sol à travers des ateliers sur les profils, la perméabilité et le drainage, la vie ainsi que la stabilité structurale des sols. Mettez cette journée à votre agenda. La programmation détaillée vous parviendra sous peu.

FILETS et AUTRES PROTECTIONS

Ceux qui pensent installer des filets pour se protéger des oiseaux et des barrières contre les mouffettes et rats laveurs devront prévoir cette opération bientôt dans les secteurs les plus chauds de la province. Certains cépages de raisins de table ont commencé leur véraison. Si vous n'êtes pas prêts, les oiseaux et compagnie, eux, le seront!

DEGRÉS-JOURS ET DÉVELOPPEMENT

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz

À droite, le stade 33 : fermeture de la grappe.



Degrés-jours (°C) en base 10 accumulés du 1^{er} mars au 21 juillet et du 1^{er} mars au 28 juillet 2015 en moyenne

Régions	Gains du 14 au 21 juillet	Moyenne du 1 ^{er} mars au 21 juillet	Gains du 21 au 28 juillet	Moyenne du 1 ^{er} mars au 28 juillet
Bas-Saint-Laurent : La Pocatière, Rivière-du-Loup	30,4	361,2	46,9	408,0
Capitale-Nationale : Cap-Tourmente, Deschambault, Île d'Orléans (Orléans et Saint-Laurent)	48,4	458,1	61,9	520,0
Centre-du-Québec : Nicolet et Victoriaville	60,5	570,2	72,3	642,6
Chaudière-Appalaches : Saint-Antoine-de-Tilly	53,8	521,5	67,5	589,0
Estrie : Compton et Lennoxville	61,2	523,1	67,3	590,4
Lanaudière : L'Assomption et Lanoraie	62,7	593,4	76,9	670,3
Laurentides : Mirabel et Oka	60,9	560,3	71,4	631,7
Mauricie : Shawinigan et Trois-Rivières	56,5	533,7	70,9	604,5
Montérégie-Est : Dunham, Frelighsburg (AAC), Frelighsburg (Garagona), Granby, Rougemont, Saint-Hilaire, Saint-Paul-d'Abbotsford, Sainte-Cécile-de-Milton et Varennes	68,5	639,4	74,3	713,7
Montérégie-Ouest : Franklin, Hemmingford, Henryville, L'Acadie, Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Clotilde	69,3	651,8	76,1	727,9
Outaouais : Gatineau, La Pêche et Pontiac	67,8	576,4	80,2	656,5
Saguenay-Lac-Saint-Jean : Laterrière et Roberval	41,5	385,6	50,7	436,2

* Données provenant d'Agrométéo

LIENS VERS DES INFORMATIONS DÉJÀ TRAITÉES

- Documents et références [Avertissement N° 2, 5 mai 2015](#)
- Maladies : qu'est-ce qu'on observe? [Avertissement N° 3, 21 mai 2014](#)
- Agri-Récup [Avertissement N° 6, 4 juin 2015](#)
- Maladies : quand traiter? [Avertissement N° 6, 4 juin 2015](#)
- Analyses foliaires et de pétioles [Avertissement N° 7, 11 juin 2015](#)
- Coulure et millerandage [Avertissement N° 7, 11 juin 2015](#)
- Modèle du blanc [Avertissement N° 9, 25 juin 2015](#)
- Rognage et effeuillage [Avertissement N° 9, 25 juin 2015](#)
- Phylloxéra [Avertissement N° 10, 3 juillet 2015](#)
- Scarabée japonais et scarabée du rosier [Avertissement N° 10, 3 juillet 2015](#)
- Aide financière pour acquérir ou modifier des équipements de réduction de pesticides [Avertissement N° 11, 9 juillet 2015](#)
- Résistance aux fongicides [Avertissement N° 11, 9 juillet 2015](#)
- Délais avant la récolte [Avertissement N° 12, 17 juillet 2015](#)
- Carences minérales : Mg, K et P [Avertissement N° 12, 17 juillet 2015](#)
- Traitements des mauvaises herbes [Avertissement N° 12, 17 juillet 2015](#)

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Les premières mentions de [pourriture grise](#) ont été rapportées en Montérégie-Est. Dans la majorité des régions, les principaux cépages sont rendus au stade phénologique de la fermeture de la grappe (EL33). Si vous avez dans votre vignoble des cépages sensibles à la pourriture grise, il serait important d'intervenir prochainement en prévention contre cette maladie.

La prévention est de mise, car le développement rapide de cette maladie lors de conditions propices (présence d'eau, humidité relative élevée d'au moins 90 % et températures variant entre 1 et 30 °C avec un optimum à 18 °C) durant la maturation du raisin peut entraîner une dépréciation de la récolte et une baisse de la qualité du vin.

Les interventions fongiques ciblées contre la pourriture grise se font généralement à la floraison, autour de la fermeture de la grappe, à la véraison et avant la récolte selon les produits utilisés. Il faut faire attention aux délais avant la récolte (DAR) et au nombre maximal d'applications permises de ces produits. De plus, certains traitements fongiques appliqués en prévention contre d'autres maladies auront aussi un effet sur la pourriture grise. Consultez le [bulletin d'information N° 5](#) du 3 juillet 2014 pour vous aider à planifier vos interventions.

ATTENTION! Le champignon responsable de la pourriture grise peut rapidement devenir résistant aux fongicides systémiques utilisés si vous ne faites aucune rotation des groupes chimiques de ce type de produits.

Pour leur part, il n'y a pas de développement de résistance pour les produits protectants. Ils sont habituellement délavés après 20 à 25 mm de pluie (moins pour le soufre). De plus, lors d'une période de développement foliaire intense, les traitements sont à renouveler fréquemment afin de protéger les nouvelles feuilles et pousses.

Afin de ne pas favoriser le développement des maladies qui « aiment » les conditions chaudes et humides, assurez-vous de maintenir une bonne aération de votre vignoble par une taille adéquate sur le rang et un bon désherbage au sol. Ces interventions simples entraîneront une réduction du nombre d'applications de pesticides contre ces maladies.

Plusieurs maladies ([anthracnose](#), [blanc](#), [excoriose](#), [pourriture noire](#) et [mildiou](#)) sont présentes actuellement à différents niveaux d'intensité dans les vignobles dépistés. Les traitements fongicides appliqués de façon préventive avant les périodes de pluie sont très importants, surtout si vous avez des antécédents de ces maladies (anthracnose, mildiou et pourriture noire) ou encore des cépages sensibles dans votre vignoble.

État de la situation pour les risques de développement du blanc en date du 28 juillet 2015

Régions	Date moyenne du stade pousse verte	Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade pousse verte	Régions	Date moyenne du stade pousse verte	Degrés-jours moyens base 6 accumulés depuis le stade pousse verte
Estrie	15 mai 2015	822,5	Centre-du-Québec	15 mai 2015	872,6
Laurentides	11 mai 2015	959,0	Chaudière-Appalaches	27 mai 2015	693,4
Missisquoi	10 mai 2015	914,4	Outaouais	21 mai 2015	829,7
Rougemont	9 mai 2015	980,4	Île d'Orléans	19 mai 2015	730,4
Montérégie-Ouest	9 mai 2015	987,0	Saguenay-Lac-Saint-Jean	25 mai 2015	657,5

Données provenant de CIPRA

Le risque de développement du blanc est maintenant élevé pour toutes les régions. En effet, selon le modèle :

- 600 à 700 degrés-jours accumulés = risque élevé : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (DeChaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent maintenant commencer.

Lors de votre dépistage, surveillez les parties des plants à l'ombre, comme le dessous des feuilles, car le champignon responsable du blanc n'aime pas le soleil!

Pour vous guider dans le choix des produits à utiliser, consultez les tableaux sur l'efficacité des fongicides retrouvés dans la version 2014 du « [Guide des traitements phytosanitaires pour la vigne](#) ». Vous trouverez aussi dans l'[avertissement N° 5](#) du 30 mai 2013 de l'information sur les conditions propices et sur divers traitements possibles pour lutter contre différentes maladies pouvant être rencontrées dans la vigne. Il est à noter que plusieurs fongicides appliqués en protection et homologués contre certaines maladies ont aussi des effets sur d'autres maladies. Cet élément est à considérer dans votre choix de produit.


Les documents « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) », « [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) » et les bulletins d'information N° 3 du 20 avril 2007, N° 1 du 13 mai 2008 et N° 1 du 30 avril 2010 vous fourniront plusieurs renseignements sur les maladies de la vigne et leur gestion.

ANALYSES FOLIAIRES ET PÉTIOLIAIRES

Le moment de la véraison ainsi que 100 jours après la floraison sont de bonnes périodes pour procéder à différentes analyses des tissus. Les analyses faites à ces moments apporteront des renseignements supplémentaires pour ajuster le programme de fertilisation de l'année suivante. Pour plus d'information, consultez l'[avertissement N° 8](#) du 19 juin 2014.

EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

Cette pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées. Les insectes et tous les agents, dont la grêle, qui peuvent causer des blessures aux raisins, favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement** au cuivre , au folpet ou au captane **dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL : MISE EN GARDE

Des symptômes de [phytotoxicité](#) peuvent apparaître lors de périodes de chaleur. Attention aux produits que vous utilisez et aux moments auxquels vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-delà de 27 °C.

Lors de l'opération d'effeuillage, il est important de laisser quelques feuilles au-dessus de vos grappes pour les protéger contre les coups de soleil et assurer un bon mûrissement des raisins. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes. Les symptômes de cette problématique peuvent être comparés à un début de pourriture noire.

INSECTES

Quoique très peu de seuils économiques de traitements soient disponibles en viticulture, il n'est généralement pas recommandé de traiter en prévention contre un insecte donné. Les interventions en prévention devraient être réservées aux sites ayant d'importants antécédents avec le ravageur en question. De plus, si vous devez intervenir, des traitements localisés peuvent être réalisés dans les secteurs problématiques du vignoble afin de ne pas appliquer d'insecticides où ce n'est pas nécessaire. En cas de doute sur la nécessité d'intervenir, consultez votre conseiller.

Les observations de la [tordeuse de la vigne](#) se continuent dans la grande région de la Montérégie. Vérifiez avec votre conseiller la nécessité d'intervenir spécifiquement contre ce ravageur. Certains produits auront un effet sur plusieurs ravageurs. Consultez la section « Insectes » du [bulletin d'information N° 5](#) du 3 juillet 2014 : « Fongicides et insecticides utilisés en viticulture » pour le choix du meilleur produit à utiliser.

Il est possible de piéger les papillons de la tordeuse de la vigne en utilisant un piège Multipher et/ou de faire de la confusion sexuelle avec une [phéromone](#) spécifique pour ce ravageur. Cependant, avec la technique de piégeage, on ne se fie pas au nombre de captures pour intervenir, mais plutôt au nombre de glomérules présents sur les fruits. Au Québec, aucun seuil économique n'a vraiment été établi pour justifier une intervention. En Ontario, on parle d'intervention si plus de 5 % des grappes sont atteintes. Dans nos conditions, il est possible d'observer jusqu'à quatre générations par année de cet insecte lors de saisons chaudes; certains cépages seraient également plus attirants que d'autres.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
KARINE BERGERON, agronome – Avertisseuse
Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
Téléphone : 1 800 472-4846, poste 4342
Courriel : karine.bergeron@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement N° 13 – Vigne – 30 juillet 2015